

**3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI****Monaco, 2-5 mai 2023****RAPPORT DE LA  
Commission hydrographique de l'Atlantique oriental (CHAtO)****1. Présidence :**

- IGA Laurent Kerléguer, France, depuis octobre 2022
- CA Mário Simões Marques, Portugal, janvier 2022 – octobre 2022
- CA Carlos Ventura Soares, Portugal, octobre 2020 – janvier 2022
- CA Chukwuemeka Ebenezer Okafor, Nigéria, octobre 2018 – octobre 2020

**Vice-présidence :**

- CV Mostafa Tafry, Maroc, depuis octobre 2022
- IGA Laurent Kerléguer, France, octobre 2020 – octobre 2022
- CA Carlos Ventura Soares, Portugal, octobre 2018 – octobre 2020

**2. Composition :**

**Membres :** Cameroun, République démocratique du Congo, Espagne, France, Ghana, Maroc, Nigeria, Portugal.

**Membres associés :** Bénin, Cabo Verde, Congo, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Mauritanie, Royaume-Uni, Sénégal, Togo.

**Observateurs :** Angola, Etats-Unis d'Amérique, Gabon, Gambie, Guinée équatoriale, Liberia, São Tomé-et-Principe, Sierra Leone, AISM, Secrétariat de l'OHI.

**3. Réunions :**

- 16<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO, 29 septembre – 1<sup>er</sup> octobre 2021, Lisbonne – Portugal
- 17<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO, 28 – 30 septembre 2022, Mindelo – Cabo Verde

**4. Points de l'ordre du jour :**

Les points de l'ordre du jour traités au cours de la période ont suivi les programmes de travail un, deux et trois de l'OHI, en accord avec les organes subsidiaires de l'OHI. Les principales activités sont énumérées ci-dessous.

**a) Renforcement des capacités de la CHAtO :**

Depuis septembre 2020, 5 visites techniques ont été réalisées dans la région de la CHAtO : Bénin, Congo, Côte d'Ivoire, Sénégal et Togo. 6 autres visites techniques sont prévues : Guinée Bissau, Guinée, Mauritanie, Maroc, Sierra Leone et São Tomé-et-Principe. Ces visites techniques représentent un outil important pour la politique régionale de renforcement des capacités. Elles permettent aux Etats côtiers d'être sensibilisés aux enjeux nationaux et régionaux de l'hydrographie, des RSM et de la cartographie marine et d'en connaître les prérequis. Avec l'aide des experts qui réalisent les visites, les Etats côtiers peuvent identifier les actions à mener pour améliorer leur organisation, leur coordination et leurs capacités.

La 17<sup>ème</sup> réunion de Mindelo a été précédée d'un séminaire de 2 jours financé par l'OHI et portant sur les relations avec le coordinateur NAVAREA II et les PCA, l'évaluation des risques et la spécification des levés. Ce séminaire a permis de sensibiliser de nombreux Etats de la région à ces questions majeures pour le développement de l'hydrographie et a permis à beaucoup de ces Etats de participer à la conférence de la CHAtO. Tous les participants ont fait part de leurs préoccupations et de leurs expériences dans la gestion des renseignements sur la sécurité maritime, dans l'échange de données avec le coordinateur NAVAREA II

(France) et/ou leur autorité cartographique principale (PCA). Le secrétariat de l'OHI a réitéré une recommandation bien connue de la CHAtO sur la création d'un comité hydrographique national, car il est apparu que les Etats côtiers qui ont créé leur propre comité hydrographique national sont dans une bien meilleure situation pour remplir leurs obligations SOLAS.

Lors de ces événements, des besoins en formation ont été identifiés pour les Etats côtiers, mais la plupart ne sont pas réalisés en raison du manque de financement.

**b) Groupe de travail sur la coordination de la cartographie internationale de la CHAtO (ICCWG CHAtO) :**

La coordination cartographique de la région G est dirigée par la France. La coordination des cartes INT est en cours avec des schémas matures pour la plupart des bandes d'échelle. Afin de développer la coordination de la production des ENC, la CHAtO a confié à l'ICCWG, en consultation avec le Secrétariat de l'OHI, la mise en œuvre du schéma des ENC dans INTtoGIS pour les bandes d'usage 1 à 3. Cette action est en cours en vue de la période hybride à venir avec la transition vers les ENC S-101, le maintien efficace d'un schéma S-57 étant une condition préalable indispensable à une bonne coordination cartographique pendant cette période.

Le mandat et les règles de procédure de l'ICCWG CHAtO ont été révisés et approuvés durant la 16<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO.

Lors de la 17<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO, la commission a décidé de prolonger le mandat de l'ICCWG pour coordonner la mise en œuvre des produits S-100 pour la région G. Dans ce contexte, une réunion de travail sur la coordination des produits S-100 est prévue avec les membres de l'ICCWG CHAtO au cours de l'année 2023 afin de définir une stratégie et de proposer à la commission une version révisée du mandat et des règles de procédure.

**c) Groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de la CHAtO (MSDIWG CHAtO) :**

Lors de la 16<sup>ème</sup> réunion, la CHAtO a approuvé la création d'un groupe de travail MSDI sous la présidence du Portugal. Sa première réunion a eu lieu en VTC en février 2022 avec la participation de 7 Etats côtiers. Ce groupe de travail MSDI est également chargé de coordonner pour la région de la CHAtO le projet Seabed2030 et la question de la bathymétrie participative.

Les 2 principaux objectifs de ce groupe de travail sont de soutenir le développement des MSDI dans l'aire de la CHAtO et de promouvoir l'initiative de CSB.

**d) Renseignements sur la sécurité maritime :**

La coordination relative aux RSM dans la NAVAREA II est assurée par la France. Chaque réunion permet de suivre la situation en termes de remontée d'informations nautiques et de transmission des avis urgents et rapides aux navigateurs.

Le séminaire qui a précédé la 17<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO s'est principalement concentré sur le thème des RSM avec des présentations et des recommandations du coordinateur NAVAREA II.

A l'occasion de la 17<sup>ème</sup> réunion, l'attention des Etats côtiers a été attirée sur la nécessité de mettre en place des comités hydrographiques nationaux, ou des organismes nationaux similaires, pour rassembler les acteurs concernés par les RSM et la sécurité de la navigation.

**e) Réponse aux catastrophes :**

Un plan de cadre de réponse aux catastrophes pour la région a été approuvé lors de la 16<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO.

f) Révision des statuts de la CHAtO :

Une version révisée des statuts de la CHAtO a été approuvée à l'unanimité lors de la 16<sup>ème</sup> réunion de la CHAtO le 1<sup>er</sup> octobre 2021. L'objectif était de rendre la CHAtO plus conforme à la résolution 2/1997 de l'OHI « Création de commissions hydrographiques régionales (CHR) » telle qu'amendée.

5. **Difficultés rencontrées et défis restant à relever :**

a) Les restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19 dans la région ont reporté certaines activités de renforcement des capacités et une réunion de la CHAtO.

b) La prise de conscience de l'importance de l'hydrographie augmente dans la région. Les membres de la CHAtO doivent poursuivre leurs efforts de collaboration jusqu'à ce que la capacité hydrographique de la région soit pleinement développée pour le bien de tous les marins. La participation aux réunions de la CHAtO est importante pour cette prise de conscience au sein de la région et pour lancer une dynamique. De nombreux pays de la région ne disposent pas du budget de voyage nécessaire pour assister aux réunions. L'organisation d'un séminaire financé par l'OHI avant les réunions favorise non seulement cette prise de conscience mais permet aussi aux Etats d'assister aux réunions. Cependant, le faible budget disponible de l'OHI pour le renforcement des capacités rend de plus en plus difficile le financement de tels séminaires. Un financement externe devrait être recherché, mais avec un résultat incertain.

c) Certains des Etats côtiers de la région manquent encore de capacités hydrographiques et cartographiques de base. Il serait très important que les agences nationales fassent pression sur leurs gouvernements pour qu'ils adhèrent à l'OHI. La CHAtO essaie d'accompagner ces Etats côtiers dans le processus d'adhésion à l'OHI, notamment par le biais des visites techniques. Ces visites techniques, réalisées dans le cadre de la politique de CB de l'OHI, sont vitales pour les pays moins développés afin de les aider à identifier les besoins prioritaires, les moyens nécessaires et d'en déduire une liste d'actions afin d'enclencher une dynamique qui les amènera à terme à répondre aux obligations de la Convention SOLAS. Là encore, le manque de budget menace la réalisation de ces visites techniques. La formation ou la fourniture d'équipements ne rentrent pas dans le cadre du CB de l'OHI pour les non-membres de l'OHI, les solutions de financement alternatives restent très difficiles à mettre en place, rendant erratique ce soutien si nécessaire.

d) Des problèmes de communication persistent dans la région, entre le secrétariat de la CHAtO, certains membres et les agences nationales. L'absence de mise à jour des listes de contacts lors de la passation / reprise de postes en est la principale raison. Il a été demandé aux membres de maintenir leurs coordonnées à jour.

e) La CHAtO a essayé de contacter l'OMAO, l'AGPAOC et l'AMSSA sans succès. La commission tente d'œuvrer par l'intermédiaire des Etats membres de ces organisations pour rétablir le contact et s'assurer de la volonté de ces organisations de coopérer.

6. **Réalisations / résultats / conclusions :**

a) La CHAtO continue à maintenir et à renforcer la coopération dans la région.

b) Le développement des capacités hydrographiques dans la région de la CHAtO reste un défi, la plupart des Etats côtiers d'Afrique centrale et occidentale ne disposant pas d'infrastructures hydrographiques et dépendant d'un Etat tiers pour fournir des services hydrographiques et remplir leurs obligations SOLAS. Le modèle actuel de renforcement des capacités n'a permis que des progrès limités, malgré l'attention particulière portée par l'OHI à la région de la CHAtO et la participation de certains Etats membres (agissant en tant qu'autorité cartographique principale dans cette région).

c) Dans cette perspective, les efforts doivent donc être poursuivis avec une plus grande implication des Etats côtiers concernés au premier chef par le développement de leurs

services hydrographiques afin de répondre à leurs obligations SOLAS, avec le soutien de l'OHI et des Etats membres de la région.

d) Parallèlement, il existe un besoin croissant de développer des actions de renforcement des capacités au profit des Etats membres, notamment pour soutenir la transition vers la S-100, alors qu'actuellement la plupart des actions menées bénéficient aux Etats non membres de l'OHI. Les ressources, tant en termes de contributions en nature des Etats membres pour mener à bien ces actions qu'en termes de fonds de renforcement des capacités, ne sont pas suffisantes pour atteindre ces deux objectifs en même temps.

e) Des visites techniques supplémentaires sont nécessaires pour le CB.

f) Les Etats membres devraient partager leurs programmes d'éducation et de formation et développer la formation sur le terrain (ex : formation aux levés hydrographiques à bord, formation à la production de cartes dans les bureaux, etc.)

g) Les Etats membres devraient articuler les initiatives de CB de l'OHI avec les initiatives nationales afin d'avoir une formation sur le terrain très cohérente dans l'Etat côtier.

**7. Actions requises de l'Assemblée :**

a) **Prendre note** du rapport de la Commission hydrographique de l'Atlantique oriental.

b) **Prendre toute autre mesure** jugée appropriée.